



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Versonnex ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.versonnex.fr.

Préambule

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le Budget Primitif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles pour la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

Le Budget Primitif 2022 a été voté le 04 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I – La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle s'équilibre à **2 354 264,05 €**.

| Dépenses | Montant (€) | Recettes | Montant (€) |
|---------------------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Charges à caractère général | 660 614,23 | Produits des services et du domaine | 261 280,00 |
| Charges de personnel | 1 211 615,00 | Impôts et taxes | 945 500,00 |
| Autres charges de gestion | 190 133,38 | Dotations et participations | 915 984,05 |
| Atténuation de produits | 180 592,00 | Autres produits de gestion courante | 110 500,00 |
| Charges financières | 35 218,16 | Produits exceptionnels | 1 000,00 |
| Charges exceptionnelles | 5 000,00 | Atténuation de charges | 20 000,00 |
| Dotations aux provisions | 2 000,00 | | |
| Dépenses imprévues | 390,07 | | |
| TOTAL Dépenses réelles | 2 285 562,84 | TOTAL Recettes réelles | 2 254 264,05 |
| Dotation aux amortissements | 68 701,21 | Résultat de fonctionnement reporté | 100 000,00 |
| TOTAL Dépenses de fonct. | 2 354 264,05 | TOTAL Recettes de fonct. | 2 354 264,05 |

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Les charges à caractère général** pour un montant de **660 615 €** (contre 695 100 € en 2021), comprennent l'eau, l'énergie, les contrats de location, de maintenance et prestations de service, les assurances, les achats de petit matériel, de fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, les cotisations et taxes diverses.

Les prévisions pour les dépenses d'énergie ont été gonflées pour tenir compte de la hausse du coût de l'énergie (pour exemple, le coût du kWh d'électricité est passé de 7cts en décembre 2021 à 17cts en janvier 2022).

A contrario, les dépenses de location mobilières ont fortement diminué du fait de l'arrêt des contrats de location de véhicules.

Nous maintenons le même niveau de crédits, afin de continuer la rénovation des bâtiments communaux et immeubles de rapport, réfection de la voirie, la location d'ordinateurs portables pour la Mairie et l'école maternelle.

Accusé de réception en préfecture
001-210104352-20220404-BUD2022PRE-AU
Date de réception préfecture : 24/05/2022

- **Les charges du personnel** pour un montant de **1 211 615 €** contre 1 130 648 € en 2021 (réalisé). Ces dépenses ont été recalculées pour prévoir les mouvements de personnel notamment avec une augmentation de la masse salariale des non titulaires. Il est également prévu une hausse du point d'indice des salaires les plus bas.
- **Les atténuations de produits** pour un montant de **180 592 €**, contre 187 996 € en 2021 et 195 978 € en 2020, concernent les reversements de produits et fonds de péréquation :
 - o Le reversement de l'attribution de compensation à Pays de Gex Agglo : **5 010 €**
 - o Le reversement du FNGIR : **148 986 €**
 - o Le reversement du FPIC : **26 596 €**
- **Les autres charges de gestion courante** pour **190 133,38 €** contre 246 049 € en 2021 comprennent les indemnités des élus (**71 000 €**) et les cotisations à la Sécurité Sociale pour Monsieur le Maire, la cotisation au SDIS (**30 233,38 €**), la subvention au CCAS (**5 000 €**), les subventions aux associations (**12 000 €**), les autres contributions (44 000 €) pour le SIEA et le COSEC par exemple.
- **Les charges financières de 35 218,16 €**, contre 31 000 € en 2021 concernent le remboursement des intérêts de la dette.
- **Les dotations aux provisions** pour un montant de **2 000 €**.
- **Les dépenses imprévues** : une somme de 390,07 € est inscrite à ce compte.

Les opérations d'ordre : dotations aux amortissements qui ne donnent pas lieu à encaissement ni décaissement : **68 701,21 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 représentent 2 285 562,84 €, soit une diminution de 4,60 % par rapport au BP 2021 (2 395 854 €). Les crédits sont répartis ainsi :

| | BP 2021 | BP 2022 | Evolution en valeur | Evolution en % |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 695 100,00 € | 660 614,23 € | - 34 485,77 € | -4,96% |
| 012 - Charges de Personnel | 1 211 800,00 € | 1 211 615,00 € | - 185,00 € | -0,02% |
| 014 - Atténuation de produits | 187 996,00 € | 180 592,00 € | - 7 404,00 € | -3,94% |
| 022 - Dépenses imprévues | 30 188,00 € | 390,07 € | - 29 797,93 € | -98,71% |
| 65 - Subventions et autres charges | 232 250,00 € | 190 133,38 € | - 42 116,62 € | -18,13% |
| 66 - Frais financiers | 26 000,00 € | 35 218,16 € | 9 218,16 € | 35,45% |
| 67 - Charges exceptionnelles | 10 520,00 € | 5 000,00 € | - 5 520,00 € | -52,47% |
| 68 - Provisions | 2 000,00 € | 2 000,00 € | - € | 0,00% |
| Total Dépenses réelles | 2 395 854,00 € | 2 285 562,84 € | - 110 291,16 € | -4,60% |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 46 972,00 € | 68 701,21 € | 21 729,21 € | 46,26% |
| Total Dépenses de fonctionnement | 2 442 826,00 € | 2 354 264,05 € | - 88 561,95 € | -3,63% |

Accusé de réception en préfecture
001-210104352-20220404-BUD2022PRE-AU
Date de réception préfecture : 24/05/2022

1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes correspondant aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, locations de salles et matériels...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux revenus des immeubles.

Les principales recettes de notre commune, **pour un montant total de 2 354 264,05 €**, sont les suivantes :

- **Les atténuations de charges** pour un montant de **20 000 €** correspondent au remboursement des rémunérations et charges de personnel en maladie, accident du travail, du fonds de compensation du supplément familial.
- **Les recettes des services proposés aux habitants** (services périscolaires et de loisirs (235 000 €), participation de la commune de Sauvigny pour la mise à disposition du garde-champêtre (4 230 €), locations de matériel, charges des logements...)
⇒ **Prévisions pour 2022 : 261 280 €**

- **Les impôts et taxes :**

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 2011, à savoir 15,17 % pour le foncier bâti, augmenté cette année du taux du département de 13,97 % qui vient en compensation de la perte de taxe d'habitation et pour le foncier non bâti (57,07%).

Au vu de la situation financière de la commune, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

Les droits de place (4 000 €), la taxe sur les pylônes électriques (20 000 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (20 000 €).

⇒ **Prévisions pour 2022 : 945 500 €**

- **Les dotations et participations :**

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » est en baisse par rapport à 2021 (5%). Il est composé principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) de **276 449 €** en légère diminution par rapport à 2021.
- La dotation de solidarité rurale de **30 000 €**.
- Le FCTVA de 2021 sur les dépenses de fonctionnement (bâtiments et voirie) pour 2 000 €.
- La compensation franco-genevoise (CFG) d'un montant de **577 235,05 €** (contre 590 230 € en 2021)
- Les prestations de service versées par la CAF pour le périscolaire et extrascolaire pour un montant de 20 000 €.

⇒ **Prévisions pour 2021 : 915 984,05 €**

- **Autres produits de gestion courante : Les revenus des immeubles** prévus pour **110 500 €**.

- **Les produits exceptionnels** pour un montant de **1 000 €** pour permettre d'annuler des mandats sur les exercices précédents.

- **Le résultat reporté (R002) pour un montant de 100 000 €.**

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 représentent 2 254 264,05 €. Elles sont en diminution de 3,78 % par rapport au BP 2021 et sont réparties ainsi :

| | BP 2021 | BP 2022 | Evolution en valeur | Evolution en % |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| 013 - Atténuation de charges | 23 472,00 € | 20 000,00 € | - 3 472,00 € | -14,79% |
| 70 - Produits des services | 296 280,00 € | 261 280,00 € | - 35 000,00 € | -11,81% |
| 73 - Impôts et taxes | 932 245,00 € | 945 500,00 € | 13 255,00 € | 1,42% |
| 74 - Dotations et participations | 966 829,00 € | 915 984,05 € | - 50 844,95 € | -5,26% |
| 75 - Produits de gestion courante | 122 000,00 € | 110 500,00 € | - 11 500,00 € | -9,43% |
| 77 - Produits exceptionnels | 2 000,00 € | 1 000,00 € | - 1 000,00 € | -50,00% |
| Total Recettes réelles | 2 342 826,00 € | 2 254 264,05 € | - 88 561,95 € | -3,78% |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 100 000,00 € | 100 000,00 € | - € | 0,00% |
| Total Recettes de fonctionnement | 2 442 826,00 € | 2 354 264,05 € | - 88 561,95 € | -3,63% |

I – La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple : des subventions relatives à une construction nouvelle).

| Dépenses | Montant (€) | Recettes | Montant (€) |
|--|---------------------|--|-------------------|
| Opérations d'équipement | 568 956,13 | Apports, dotations et réserves | 309 350,52 |
| 213 – Maison de Santé | 38 425,00 | Subventions d'investissement | 121 886,00 |
| 215 – Sécurisation du Hameau Ch. Levé | 4 901,13 | Op. 228 – Sécurisation Route de Collex-Bossy | 113 088,00 |
| 225 – Jardin Public Rte Collex-Bossy | 38 400,00 | Non ind. - Classe mobile | 8 798,00 |
| 226 – Restructuration Rue St Martin | 4 230,00 | Emprunts et dettes assimilées | 7 132,08 |
| 228 – Sécurisation Route de Collex-Bossy | 193 000,00 | | |
| 229 – Cœur de village – Grange au Pont | 290 000,00 | | |
| Non individualisée | 382 631,36 | | |
| Emprunts et dettes assimilées | 244 158,08 | | |
| Subventions d'équipement versées | 150 000,00 | | |
| Dépenses imprévues | 2 582,15 | | |
| TOTAL | 1 348 327,72 | TOTAL | 438 368,60 |
| | | Amortissement des immobilisations | 68 701,21 |
| | | Solde d'exécution section d'investissement | 841 257,91 |
| TOTAL | 1 348 327,72 | TOTAL | 348 327,72 |

Accusé de réception en préfecture 001-210104352-20220404-BUD2022PRE-AU
Date de réception préfecture : 24/05/2022

2.1. Les dépenses d'investissement

Pour l'année 2022, un nouveau programme d'investissement est prévu, qui engendrera des dépenses d'investissements.

Les travaux de la voie verte et de sécurisation de la route de Collex-Bossy verront leur aboutissement cette année.

Les dépenses d'investissement sont composées des crédits de report de 2021 de 161 071,22 € (site internet, travaux de la voie de Collex-Bossy, rideau et écran salle pierre jacques, mise en conformité installations électriques) et de nouveaux crédits pour 1 282 601,35 €, pour un montant total de 1 348 327,72 €.

Nous trouvons tout d'abord les dépenses d'équipement :

- **Le chapitre 204 – Subventions d'équipement versées** pour un montant de **150 000 €** qui correspond à la participation de notre commune à la commune de Sauvigny pour des travaux sur leur terrain de football.
- **Le chapitre 20 – Immobilisation incorporelles** avec **12 730 €**, comprenant 2 730 € pour le site internet et une enveloppe de 10 000 € de frais d'études pour la requalification de la traversée du village.
- **Le chapitre 21 – immobilisations corporelles** constituées par :
 - o La pose de jeux aux Génévriers, d'une station de fit training au skatepark pour **31 371,50 €** ;
 - o Des travaux d'isolation des bâtiments scolaires pour un montant de **100 000 €**, la rénovation intérieure de 3 classes pour **23 400 €**, l'installation de jeux extérieurs pour l'école maternelle pour **25 000 €**, la construction d'auvents aux entrées de l'école et le changement de l'enseigne de l'école Yves de Tonnac pour **7 000 €**.
 - o En matière de voirie : le reprofilage du chemin de la Plaine et la réfection du chemin des grands prés pour **54 333 €**.
 - o La classe numérique mobile pour **17 598 €**.
 - o L'acquisition d'électroménager pour différents bâtiments (sèche-linge, réfrigérateur, four) pour **10 665 €**.

⇒ **Prévisions pour 2022 : 382 631,36 €**

Les opérations d'équipements – immobilisations en cours pour un montant total de **568 956,13 €** dont vous trouverez le détail dans le tableau ci-dessous :

| Détail des opérations d'équipement | BP 2022 |
|--|-------------------|
| 213 - Maison de Santé | 38 425,00 |
| 215 - Sécurisation Hameau Chemin Levé | 4 901,13 |
| 225 - Aménagement Jardin public Route Collex-Bossy | 38 400,00 |
| 226 - Renforcement Rue St Martin/Rte Villars Dame | 4 230,00 |
| 228 - Sécurisation Route Collex-Bossy | 193 000,00 |
| 229 - Aménagement Cœur de Village – Grange au Pont | 290 000,00 |
| TOTAUX | 568 956,13 |

Accusé de réception en préfecture
001-210104352-20220404-BUD2022PRE-AU
Date de réception préfecture : 24/05/2022

Ensuite nous trouvons les dépenses financières :

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées d'un montant de **244 158,08 €** concerne le remboursement du capital des emprunts et les cautionnements.

2.2. Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par les subventions d'équipement :

Les subventions d'investissement (13) :

- En crédit de report 2021, il reste le solde de **71 588 €** de la subvention de la DSIL pour la sécurisation de la route de Collex-Bossy (Création voie verte) et **18 000 €** pour la subvention du département - Plan vélo 01.
 - On retrouve aussi une participation financière d'un montant de **25 300 €** du Département pour les travaux de revêtement de la Route de Collex-Bossy et une subvention de 50% de l'acquisition de la classe mobile numérique pour **8 598 €**.
- ⇒ **Prévisions pour 2022 : 121 886,00 €**

Ensuite les recettes financières :

- **Les dotations, fonds divers et réserves (10)**, le FCTVA (47 000 € pour 2022), les taxes d'aménagement estimées à 10 000 € et l'excédent de fonctionnement (1068 : 252 350,52 €).
- ⇒ **Prévisions pour 2022 : 309 350,52 €**
- **Les emprunts et dettes assimilées (16)**, dépôts et cautionnements reçus (165) de 7 132,08 €
- ⇒ **Prévisions pour 2022 : 7 132,08 €**

Et enfin les opérations d'ordre :

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (040)** pour un montant de **68 701,21 €**,
- **Le solde d'exécution de la section d'investissement (001)** est de **841 257,91 €**.

I. Effectif de la Collectivité

La collectivité compte 35 agents dans son effectif dont 22 à temps complet, 11 à temps non complet et 2 à temps partiel.

- 1 Directrice Générale des Services à temps complet
- 1 Rédacteur Finances et Juridique à temps complet
- 2 Adjoints administratifs à temps complet
- 2 Adjoints administratifs à temps non complet
- 1 Adjoint administratif à l'Urbanisme à temps partiel
- 1 Garde Champêtre à temps complet
- 1 Agent de Maîtrise aux Services Techniques à temps complet
- 3 Adjoints Techniques aux Services Techniques à temps complet
- 1 Directeur de Centre de loisirs à temps complet
- 7 Adjoints d'animation à temps complet
- 1 Adjoint d'animation à temps non complet
- 1 Adjoint d'animation à temps partiel
- 1 ATSEM Principal de 1ère Classe à temps complet
- 4 adjoints techniques à temps complet
- 7 Adjoints techniques à temps non complet
- 1 adjoint Technique pour la surveillance cantine à temps non complet

II. Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette communale s'élève à la somme de 2 876 502,17 € soit 1 292,23 € par habitant, soit un endettement en dessus de la moyenne départementale qui est de 727 € par habitant pour la strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants.

Population légale 2019 : 2 226 habitants (derniers chiffres connus)